

Communiqué de presse

EMS en difficulté : la Fegems tire la sonnette d'alarme

Genève, le 5 février 2021 – Si le Covid-19 n'a pas épargné les EMS, ces derniers subissent maintenant de plein fouet les conséquences économiques et financières de la crise sanitaire. Une situation qui inquiète la Fédération genevoise des EMS (Fegems). Elle en appelle aux autorités pour venir en aide aux établissements qui rencontrent actuellement de grandes difficultés économiques.

Après l'urgence sanitaire, les établissements médico-sociaux genevois doivent désormais affronter l'urgence financière, sans même avoir eu le temps de tirer tous les enseignements de l'année écoulée. Financés sur la base d'un taux d'occupation des lits de 98%, les EMS frôlent habituellement les 100%. Depuis quelques mois, cependant, une grande partie d'entre eux peinent à repourvoir les places libres. En raison notamment des réticences légitimes des aîné.e.s à entrer en institution en pleine pandémie, on dénombre aujourd'hui près de 210 places disponibles. Certains établissements enregistrent des taux exceptionnellement bas, chutant de vingt, voire de trente pourcents. Par mois, le manque à gagner d'une place d'EMS non pourvue se monte entre 8'000 et 10'000 francs : autant dire que ces établissements font face à une situation inédite et sont aujourd'hui contraints de solliciter un soutien exceptionnel afin de pouvoir assurer leurs prestations auprès des aîné.e.s.

Les surcoûts déjà engendrés par les deux vagues successives, tels que les remplacements des collaborateur.trice.s malades ou en quarantaine ou encore les pertes d'exploitation liées à la fermeture par exemple de restaurants et autres structures ouvertes au public, ne font qu'aggraver les craintes des EMS dont la survie-même pour certains est en jeu.

Pourtant, soucieux de rassurer les futur.e.s résident.e.s, les EMS membres de la Fegems continuent de tout mettre en œuvre pour maintenir la qualité des prestations, malgré une marge de manœuvre limitée. À titre d'exemple, les établissements médico-sociaux ne peuvent pas bénéficier des RHT pour leur personnel, ce qui permettrait pourtant d'adoucir la situation. Quant à la Fédération, elle étudie activement des pistes de mutualisation et d'économicité afin de contenir les coûts.

Malgré ces engagements et sans soutien financier adapté, la majorité des EMS genevois, qui sont des institutions privées, pourraient être contraints de procéder à des licenciements afin de limiter les pertes. En tant que Fédération soucieuse de la qualité des prestations et de la pérennité du secteur, nous considérons que cela ne pourrait qu'être dommageable à l'accompagnement des aîné.e.s sachant que si la dotation des équipes actuelles est essentielle en

temps normal, elle l'est d'autant plus en situation de pandémie qui, on le sait, est amenée à durer.

Dès le début de la crise, les équipes ont démontré une fois de plus leur réactivité, leur professionnalisme, leur abnégation et ont fait preuve de grandes capacités d'adaptation. Les remerciements par des licenciements serait un signal inquiétant pour le secteur de la santé dans son ensemble.

Dès lors, la Fegems appelle le Conseil d'État à :

- Assurer en 2021 la participation du canton dans le financement des EMS sur une base de 98% du taux d'occupation des lits.
- Débloquer un soutien exceptionnel pour couvrir tout ou partie du manque à gagner des établissements en lien avec la situation sanitaire durant les années 2020-2021 comme cela a été fait pour tous les autres secteurs d'activités affectés ainsi que pour les autres acteurs du réseau de soins.

Seules de telles mesures permettront aux EMS de continuer d'assurer pleinement leur mission et d'affronter plus sereinement les défis socio-sanitaires qui s'annoncent encore pour 2021.

Contact :

Nicolas Walder, Président, 079 550 05 13, walder@fegems.ch

Anne-Laure Repond, Secrétaire générale, 077 491 01 57, repond@fegems.ch

La Fegems

Fondée en 1998, la Fédération genevoise des établissements médico-sociaux (Fegems) est une association professionnelle à but non lucratif, qui regroupe 44 établissements membres. Sa finalité est d'appuyer ses membres dans leurs missions au service de la personne âgée en perte d'autonomie. A ce titre, elle représente ses membres auprès des pouvoirs publics et des partenaires, défend leurs intérêts, favorise le travail en réseau et s'efforce d'anticiper les évolutions du secteur. La Fegems fixe un certain nombre de règles – Convention collective de travail, charte éthique, référentiel de qualité... - que ses membres s'engagent à respecter auprès de leurs résident·e·s et de leurs personnels. La Fegems développe des actions et programmes de formation, de perfectionnement professionnel comme d'accompagnement des EMS sur des thèmes spécifiques au secteur. Source de référence professionnelle, la Fédération favorise la collaboration entre ses membres et l'échange d'expériences, notamment au travers de groupes de travail réunis autour de projets et réalisations. Enfin, elle apporte un conseil professionnel sur les plans médical, juridique, administratif et technique.

La Fegems est une association membre de CURAVIVA Suisse et de la Plateforme des associations d'aînés de Genève